



# GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

## Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du lundi, 29 février 2016

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2015 de la commune comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de 453 640,21 €
- Un excédent d'investissement de 723 763,55 €

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2015 de la zone d'activités présentant un excédent de 93 509,60 €.

### COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et de la zone d'activités dressés pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition en 2016.

### BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide d'adopter et d'arrêter le budget primitif 2016 de la commune à la somme de 4 069 745,00 €, soit :

- Fonctionnement : 1 321 404,00 €
- Investissement : 2 748 341,00 €

### BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le conseil municipal décide d'adopter et d'arrêter le budget primitif 2016 de la zone d'activités à la somme de 243 065,58 €, soit :

- Fonctionnement : 85 831,50 €
- Investissement : 157 234,08 €

### FIXATION DES PRODUITS DOMANIAUX

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

- Contrat annuel : 1/6 page pour 3 parutions : 300 €
- Contrat annuel : 1/8 page pour 3 parutions : 180 €
- Paiement au numéro : 1/6 page : 114 €
- Paiement au numéro : 1/8 page : 90 €

### **COTISATIONS AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2016**

Le conseil municipal décide de verser la cotisation de 2 510,53 € au CNAS/GAS pour l'année 2016.

### **PARTICIPATION A UN SEJOUR EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 48 € au Groupe Scolaire JM LEHN de Dachstein dans le cadre d'une classe découverte à la Trinité-sur-Mer.

### **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Contenance</b>
AA	213/20	620 m2
AM	555/22	629m2

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL NON TITULAIRE PAR LE SERVICE DE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN**

Le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service de missions temporaires du CDG67, en fonction des nécessités de services
- Monsieur le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents.

Le Maire,  
Christophe FRIEDRICH

